

Communiqué de Presse

Vote défavorable sur la réforme de la haute fonction publique territoriale

Lors de la séance plénière du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) du 9 juillet 2025, la Fédération Force Ouvrière a voté **défavorablement** au projet de réforme de la haute fonction publique territoriale.

Ce projet, présenté comme une modernisation, est en réalité une réforme élitiste et inégalitaire qui fragilise les principes de carrière et de statut des agents territoriaux. Il exclut une large majorité des cadres territoriaux, en ne profitant qu'aux grandes collectivités, et ignore les spécificités des réalités locales.

Pour FO l'impact négatif sur la durée de carrière est réel :

1/ Le grade comporte 32 échelons, soit une durée de carrière de 45 ans pour atteindre le dernier échelon !

- **Cela revient à supprimer tout déroulement de carrière de cette catégorie où déjà très peu d'agents effectuent une carrière complète.**

2/ La réforme ne concerne que les cadres des grandes collectivités de plus de 40 000 habitants :

- **Excluant mécaniquement une grande partie des cadres territoriaux travaillant dans les petites et moyennes collectivités, sans aucun levier de reconnaissance pour eux.**

3/ Le troisième grade est quasiment inaccessible et ne bénéficiera qu'à une poignée d'agents.

- **Cela aggrave le plafond de verre, notamment pour les attachés, les ingénieurs, les bibliothécaires, ou les professeurs artistiques, empêchant leur progression de carrière.**

4/ La reconnaissance du poste ne repose que sur la taille de la collectivité (nombre d'habitants).

- **Cela réduit la valeur d'un cadre à un critère quantitatif, ignorant les complexités spécifiques des territoires ruraux ou à enjeux particuliers.**

FO dénonce également les promesses de revalorisation indemnitaire comme étant illusoires, alors que les agents de terrain sont toujours confrontés à une rémunération insuffisante et des conditions de travail difficiles.

Nous revendiquons une réforme juste et équitable pour tous les agents, avec des revalorisations salariales concrètes et une reconnaissance effective de leur engagement.

Le secrétariat fédéral

Paris, le 9 juillet 2025